

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/130.F/2017 POUR  
LA FOURNITURE DU MATERIEL HYDRAULIQUE DESTINE AUX PETITES  
EXTENSIONS DU RESEAU EAU**

- **Date de Publication** : 13..104..2017
- **Date d'ouverture des offres** : 15..105..2017

**1 Objet**

La REGIDESO lance un Avis d'Appel d'Offres Ouvert National pour la Fourniture du Matériel Hydraulique destiné aux Petites Extensions du Réseau Eau.

Les caractéristiques du matériel souhaité par la REGIDESO sont définies dans le bordereau des prix et des quantités en annexe.

**2 Allotissement**

Le marché est constitué en un seul Lot

Lot unique : Tuyauterie.

**3 Financement**

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de la REGIDESO.

**4 Spécifications du marché**

1. La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert avec publication nationale tel que défini par le Code des Marchés Publics du Burundi.
2. Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont constituées dans un seul.
3. L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de trente (30) jours calendaires, mais le soumissionnaire pourra proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir dès la notification définitive du marché.

**5 Conditions de participation**

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toute personne physique ou morale justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises au sens des articles 52,53 et 54 de la loi N°1/01 du 04 Février 2008 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Les personnes frappées d'inéligibilité au sens de l'article 55 de la loi précitée ne sont pas admises à concourir au présent Appel d'Offres.

## **6 Garantie de soumission**

Une garantie de soumission de **Un Million Cinq Cent Mille de Francs Burundais (1 500 000 FBU)** délivrée par une banque agréée et établie suivant le modèle en annexe est exigée.

**N.B : L'absence ou la conformité de cette garantie entraîne le rejet pur et simple de l'offre.**

## **7 Lieu d'exécution**

Les fournitures seront livrées et déchargées dans les entrepôts de la REGIDESO.

## **8 Consultation et Obtention du Dossier d'Appel d'Offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 15h30' heure locale, à l'adresse ci-après:

**Service des Approvisionnements de la REGIDESO,  
Avenue Pierre NGENDANDUMWE, Immeuble Central Building, 2<sup>ème</sup> étage,  
B.P. 660 BUJUMBURA,  
Tél. 22 22 11 69, 22 22 51 63**

Il pourra être obtenu au Service des Approvisionnements de la REGIDESO sur présentation :

- d'un bordereau de versement de vingt cinq mille Francs Burundais (25.000 FBU) non remboursables au **compte N°1132/005** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI** au nom de la REGIDESO et ;
- d'un bordereau de versement de vingt cinq mille Francs Burundais (25.000 FBU) non remboursables au **compte n° 1101/001.04** ouvert à la **BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI**.

## **9 Dépôt et Ouverture des Offres.**

Les offres sous plis fermés et rédigées en langue française et en six (6) exemplaires dont un original et cinq (5) copies marquées comme tel devront parvenir à la Direction Générale de la REGIDESO au plus tard le **15/05/2017** à 9 heures. Ces offres doivent être paraphées, paginées et comprendre une table des matières.

Il est strictement interdit aux soumissionnaires intéressés par cet Avis d'Appel d'Offres de s'identifier par quelque moyen que ce soit à l'enveloppe extérieure sous peine de rejet de son offre.

Elles porteront la mention : « **DAOON N° DNCMP/130/F / 2017, Offre pour la fourniture du matériel Hydraulique destiné aux Petites Extensions du Réseau Eau** » ; à n'ouvrir qu'en séance publique du **15/05/2017** à 9h30'.

L'ouverture des offres aura lieu le **15/05/2017** à 9 heures 30' dans la salle des réunions de la Direction Générale de la REGIDESO. Le procès verbal d'ouverture des offres devra être contresigné par tous soumissionnaires présents ou par leurs représentants et par le représentant de la DNCMP et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

## **10 Délai de livraison**

Le délai de livraison est de **trente (30) jours calendaires** mais le soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Ce délai commence à courir à partir de la notification définitive du marché. Passé ce délai, le fournisseur retenu subira les pénalités de retard appliquées selon la loi et calculées suivant la formule ci-après:

**P = M x N/1000, dans laquelle :**

**P = Pénalités**

**M = Montant total du marché**

**N = nombre de jours de retard.**

## **11 Délai d'engagement.**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de **quatre vingt dix (90) jours calendaires** à compter de la date d'ouverture des offres.

## **12 Renseignement.**

Toute demande de renseignement doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard **vingt et un (21) jours calendaires** avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le **3**.../.../2017



**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE LA REGIDESO**

**Jéroboam NZIKOBANYANKA**